

Castration chimique chez les mâles

Depuis quelques années, on peut castrer chimiquement les mâles pour 6 à 12 mois, en procédant à des implants hormonaux.

De nombreux propriétaires de mâles ont recours à cette alternative pour évaluer si les comportements indésirables sont véritablement contrôlés par les hormones. Elle est également utilisée chez les « anciens » pour prévenir les risques d'anesthésie lors d'une castration chirurgicale.

L'implant est une puce de Suprelorin – semblable à un micro-chip qui est introduite sous la peau au niveau du cou, à l'aide d'une canule. Cet acte ne nécessite pas d'anesthésie. L'implant contient un principe actif, la desloreline, qui est libérée de manière constante pendant 6 ou 12 mois. Ce principe conduit à une infertilité momentanée, l'effet est temporaire. Puis l'implant se dissout.

Effet :

La desloreline bloque certains récepteurs de l'hypophyse, de manière à ce que le corps ressente un taux d'hormones sexuelles suffisant. Ainsi, dans les testicules, la production d'hormones sexuelles et du sperme est suspendue et les testicules sont réduits. Le mâle est temporairement improductif. Certains comportements des étalons sont parfois perçus comme problématiques, par exemple :

- monter
- renifler constamment
- marquer d'urine

Ces comportements sont influencés par l'hormone sexuelle testostérone et peuvent être régulés par l'implant.

Avantages

- incapacité de procréer, stérilité
- diminution et disparition du comportement sexuel
- moins de catarrhe préputial
- *réduction des testicules – voir « Expositions de clubs de chiens »

Désavantages

- augmentation du besoin de nourriture
- changement de fourrure

L'effet se produit environ 2 à 4 semaines après l'implantation et peut durer de 6 à 12 mois, selon l'implant. Ensuite, les testicules vont à nouveau grossir et la production de testostérone va recommencer.

(Extraits du rapport « Kleintierpraxis » Patte jaune, Langenthal)

*Expositions de clubs de chiens

Il faut absolument vous renseigner assez tôt auprès des responsables de l'exposition pour savoir si les mâles castrés chimiquement sont acceptés (norme FCI n°145 : « les chiens doivent avoir deux testicules évidents, normalement développés et complètement descendus dans leur bourse. ») Sans cette garantie, il peut arriver qu'un juge ne laisse pas votre chien participer au concours.